

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 2024-04-043-DGS

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE TERRITORIAL
 ADOUR SEIGNANX DU SYDEC – COMPETENCE « ENERGIE »**

Fait à Tarnos,
 le 3 avril 2024
 Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme SAINT-AUBIN	procuration	à Mme NOGARO
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à Mme DUPRE
M. MIREMONT	procuration	à M. CENDRES
M. GARANS	procuration	à M. GONZALES

- Arrivée de M. GARANS avant le point n° 2024_04_031_DGS
- Départ de Mme DACHARRY avant le point n° 2024_04_052_DAP
 Elle donne procuration à M. LATAILLADE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29 30 à partir du point n°2024_04_031_DGS 29 à partir du point n°2024_04_052_DAP
Nombre de pouvoirs	4 3 à partir du point n°2024_04_031_DGS 4 à partir du point n°2024_04_052_DAP
Nombre de votants	33

D'abord créé pour assurer la distribution de l'énergie électrique, d'autres compétences sont venues au fil du temps enrichir la palette des métiers du SYDEC. Le SYDEC œuvre pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, au service de ses adhérents et de chaque habitant du département.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité d'élire 4 membres titulaires et 4 membres suppléants dans la filière « Energie », à bulletin secret et à la majorité absolue

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire

DELIBERE

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue des membres titulaires et suppléants du Comité Territorial Adour Seignanx du SYDEC – Compétence « Energie »

Candidatures:

LISTE A:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Alain PERRET	• M. Henri DECKE
• M. Christophe GARANS	• Mme Nelly LALANNE
• M. Alain COUTIER	• Mme Danièle BIRLES
• Mme Fabienne DARRAMBIDE	• M. Patrick CENDRES

Résultats:

Votants: 33

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés: 29

Ont obtenu:

LISTE A: 29 voix

PROCLAME élus les membres du Comité Territorial Adour Seignanx du SYDEC – Compétence « Energie » suivants:

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Alain PERRET	• M. Henri DECKE
• M. Christophe GARANS	• Mme Nelly LALANNE
• M. Alain COUTIER	• Mme Danièle BIRLES
• Mme Fabienne DARRAMBIDE	• M. Patrick CENDRES

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr